



Dossier de presse

Juillet 2016



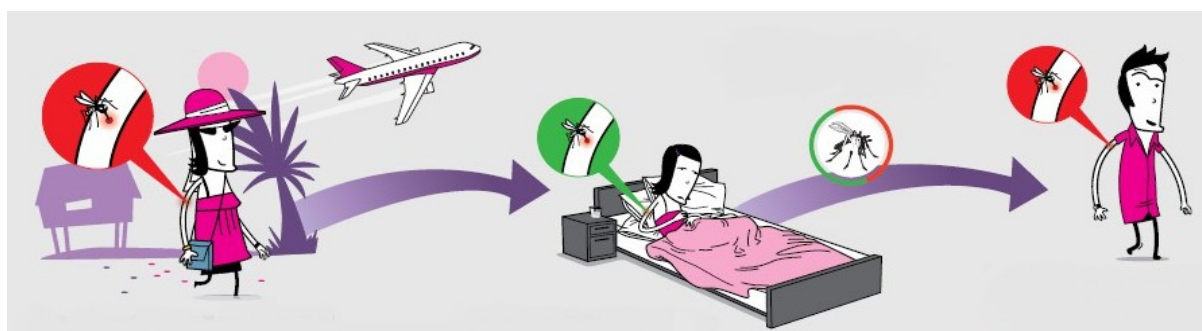
COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE

Le département de Saône-et-Loire est doté depuis 2015 d'un plan contre les arboviroses : le chikungunya, la dengue et le zika, des maladies transmises par le moustique-tigre. Ce dispositif est coordonné par le préfet.

1. Rappel

Le chikungunya, la dengue et le zika sont des maladies tropicales présentes dans différents pays ou départements d'Outre-mer. Elles se transmettent exclusivement par l'intermédiaire d'une piqûre du moustique tigre infecté pour le chikungunya et la dengue. Pour le zika, il existe aussi une transmission sexuelle et une transmission de la mère à l'enfant si la contamination a eu lieu durant la grossesse.

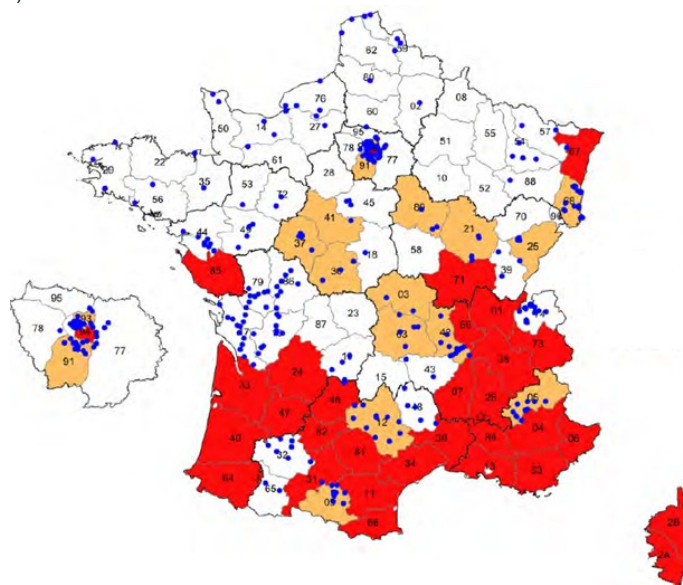
Les personnes voyageant dans ces pays peuvent revenir en France métropolitaine, malades et porteuses de virus. Si un moustique-tigre les pique, il va ainsi s'infecter et pourra transmettre le virus à d'autres personnes du voisinage lors de nouvelles piqûres (cf schéma ci-dessous).



Le moustique qui est responsable de la transmission de ces maladies (vecteur) est *Aedes albopictus*, communément appelé moustique-tigre.

Originaire d'Asie, cette espèce sévit depuis de nombreuses années dans de nombreux pays de l'hémisphère sud et notamment dans les départements français d'Outre-mer et de l'Océan indien.

En métropole, l'extension du moustique est continue depuis 2004. À ce jour, il est définitivement implanté dans trente départements métropolitains, dont la Saône-et-Loire.



Classement des départements

Avec présence ponctuelle du moustique tigre

Avec moustique tigre implanté

Pièges dans département non implanté

Dès 2006, pour prévenir et limiter la circulation des virus, le Ministère de la Santé a mis en place un dispositif de lutte contre les arboviroses. Ce dispositif est établi en lien avec les ARS, les préfetures, les conseils départementaux et les communes concernées, ainsi que les structures chargées de la surveillance entomologique et de la démoustication.

2. La situation en Saône-et-Loire

Depuis l'arrêté ministériel du 9 décembre 2014, la Saône-et-Loire est classée comme département où ***Aedes albopictus* est définitivement implanté**. Un plan départemental a donc été défini en 2015.



Le bilan réalisé sur 2015 montre les points suivants :

- L'implantation du moustique reste très localisée à ce stade, sur la zone sud de Mâcon.
- Aucun malade suspect d'arbovirose signalé sur le département n'a été confirmé biologiquement.
- **La Saône-et-Loire ne connaît donc pas de cas à ce jour.**

Cette année, le plan départemental, défini par l'arrêté préfectoral du 31 mai 2016, concerne l'ensemble du département, et énonce des actions pour limiter le risque de dissémination des arboviroses (chikungunya, dengue, et aussi zika depuis cette année).

Il s'articule autour de trois grands axes :

- la surveillance et la lutte contre le moustique-tigre vecteur de maladies (surveillance entomologique),
- la détection précoce des cas suspects humains de maladies de dengue, de chikungunya et de zika (surveillance épidémiologique),
- une sensibilisation du public.

=> La surveillance et la lutte du moustique (surveillance entomologique)

Elle vise à observer l'implantation géographique du moustique pour limiter sa progression.

Elle est placée sous la responsabilité du Conseil départemental qui a missionné l'Entente interdépartementale (EID) Rhône-Alpes pour la démoustication. Celle-ci est chargée de l'évaluation de la situation et de l'estimation de l'implantation en particulier à travers l'observation d'un réseau de pièges. Cette surveillance a lieu du 1^{er} mai au 30 novembre. Le conseil départemental a également mobilisé son laboratoire départemental d'analyses (LDA71) pour l'identification du moustique-tigre en collaboration avec l'EID Rhône-Alpes.

Chacun d'entre nous peut également participer à cette surveillance en envoyant un message à : lda71@cg71.fr ou via le site de signalement grand public : www.signalement-moustiques.fr

=> La détection précoce des cas suspects humains malades (surveillance épidémiologique)

Cette surveillance est assurée par l'Agence Régionale de Santé et Santé Publique France.

Elle se base sur le signalement accéléré de tous les malades suspects de dengue ou chikungunya ou zika et ce, dès l'apparition des symptômes, sans attendre la confirmation biologique, pour limiter la circulation des virus.

Le réseau de surveillance s'appuie sur l'information et la sensibilisation des médecins et des biologistes, mais aussi des pharmaciens et du grand public.

=> La communication auprès du public

Au-delà de la participation des services de l'État et des collectivités à ce plan départemental, l'implication de tous est importante pour limiter la prolifération du moustique, mais également prévenir la transmission des maladies.

3. Les bons réflexes

=> Des gestes simples à mettre en place chez soi

Il est notamment très important de **supprimer les eaux stagnantes qui permettent la reproduction du moustique à l'intérieur et surtout autour de son domicile** :

- ✓ enlever les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable,
- ✓ changer l'eau des vases plusieurs fois par semaine,
- ✓ vérifier le bon écoulement des gouttières,
- ✓ mettre à l'abri de la pluie ou supprimer les pneus usagés et tout objet pouvant se remplir d'eau, etc.

Une brochure rappelant les gestes de prévention est disponible sur <http://www.ars.bourgogne.sante.fr/> et sur <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/>

=> Pour les voyageurs

Les personnes se rendant dans les zones où circulent les virus du chikungunya, de la dengue et du zika, comme actuellement dans les Antilles françaises ou la Guyane, doivent se protéger des piqûres de moustiques sur place, mais également à leur retour. En cas de fièvre, consulter son médecin traitant.

=> En savoir plus

<http://www.ars.bourgogne.sante.fr/Prevention-chikungunya-et-deng.181014.0.html>